

Intitulé du poste	Enseignant coordonnateur-enfance Sarthe Autonomie (MDPH)
Affectation	Enseignant rattaché au SDEI (ASH), mis à disposition de Sarthe Autonomie (MDPH), placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de Sarthe Autonomie, en relation fonctionnelle avec l'ensemble des professionnels de Sarthe Autonomie Lieu d'exercice : Sarthe Autonomie – rue de Pied Sec au Mans
Secteur d'intervention	Département de la Sarthe
Missions	<p><u>Missions régulières :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparer les dossiers de demandes de droits à compensation déposés par les personnes de moins de 20 ans (enfants, adolescents et jeunes adultes) en vue de leur présentation en équipe pluridisciplinaire pour évaluation et élaboration du projet personnalisé de compensation intégrant notamment le plan personnalisé de scolarisation. - Participer aux équipes pluridisciplinaires (EP) de Sarthe Autonomie et animer les réunions de l'EP en charge des dossiers des moins de 20 ans. - Présenter les situations en Commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH). - Accueillir, écouter, informer et orienter l'utilisateur et son entourage ainsi que les professionnels concernés sur les aides et les prestations existantes, notamment en matière de scolarisation. - Prendre contact avec la famille le cas échéant. <p><u>Missions occasionnelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'accueil de stagiaires - Contribuer à la formation de nouveaux agents
Compétences / expérience / qualification requises	<p>Etre enseignant spécialisé, de préférence.</p> <p><u>Savoir-être</u> :- probité professionnelle dans le statut de représentant de l'Education nationale au sein d'un GIP - savoir s'adapter au changement – bénéficier d'une qualité d'écoute et de reformulation – respecter la confidentialité relative aux dossiers – savoir se positionner - savoir travailler en équipe – bonnes capacités relationnelles – travailler dans le respect des collègues, de l'utilisateur et du matériel mis à sa disposition - participer au bon fonctionnement de Sarthe Autonomie.</p> <p><u>Savoir-faire</u> :- maîtrise des outils numériques – aisance orale et écrite - savoir mettre en œuvre les techniques de rédaction et de mise en page – savoir chercher l'information et la mettre en application – avoir une capacité d'analyse et de synthèse – savoir être rigoureux et méthodique, disponible dans les moments de pointe</p> <p><u>Connaissances</u> :- avoir une bonne connaissance du secteur social, du système éducatif et des textes officiels s'y rattachant – avoir une connaissance globale des missions Sarthe Autonomie et une connaissance précise de son fonctionnement</p>
Quotité de travail	Poste à mi-temps (la base d'un temps plein est fixée à 1607 heures annualisées). Le PE est soumis aux règles d'organisation et de fonctionnement de Sarthe Autonomie.

	Dans l'intérêt du service, le directeur de Sarthe Autonomie peut prévoir une présence d'une semaine sur deux lors des quatre périodes de courtes vacances scolaires.
Régime indemnitaire	Le PE mis à disposition perçoit de son administration d'origine sa rémunération. Il a droit à l'indemnisation, par Sarthe Autonomie, des frais et sujétions auxquels il s'expose dans l'exercice de ses fonctions. L'agent bénéficie de l'action sociale et des formations organisées par son administration d'origine ainsi que de toutes les prestations sociales éventuellement prévues par Sarthe Autonomie.
Durée de la mission	La mise à disposition est prononcée pour une durée de 3 ans. Elle peut prendre fin à tout moment sur demande de l'intéressé ou sur demande de l'une des deux parties en respectant un préavis de trois mois. En cas de faute disciplinaire, il peut être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre l'IA-DASEN et le directeur de Sarthe Autonomie